



Marseille le 11 Mai

Compte rendu du CTDI Présentation du PRA DI PACA Corse

Le 07 Mai un CT DI en Audio-conférence de présentation du PRA s'est tenu, présidé par le Directeur interrégional en présence des quatre directeurs régionaux, de la RH et du PLI. Dans ce contexte de pandémie, la réunion par ce biais nécessaire, reste un mode dégradé même si les débats ont pu se tenir de manière convenable.

A ce jour, **tout agent** doit avoir reçu une information concernant son mode et son emploi du temps de travail de la part de son chef de service.

Il en ressort que le présentiel ne devrait pas être supérieur à un agent sur deux, en fonction des possibilités des agents, en évitant autant qu'il en est possible le mélange des équipes en présence. Un système de roulement est préconisé.

Ceci nous paraît essentiel pour ne pas, en cas de nouvelles contaminations, devoir mettre en quarantaine tout un service plutôt qu'une partie.

Pour les AG OP/CO :

le télétravail doit être la priorité.

Jusqu'à la fin Mai, la possibilité d'être en ASA peut se faire sans justificatif.

La surveillance est nettement plus concernée par ce dispositif, le télétravail étant impossible de fait, mais le présentiel dépendant aussi de l'activité.

Nous reviendrons plus loin sur le cas des aéroports et ports.

Les agents dit "vulnérables" ne seront pas pris en compte pour le présentiel sauf s'ils le demandent, avec au préalable un avis du médecin de prévention.

Dans ce contexte, il a été demandé aux chefs de service des deux branches d'une part de lister l'activité possible et d'autre part d'évaluer le nombre d'agents pouvant être accueillis dans les locaux, cela dans le respect de la distanciation sanitaire.

Pour votre information, pour les collègues travaillant en bureau, l'espace pour un poste de travail doit être de 4 m² sans port de masque, en deçà, **port du masque obligatoire**.

Vous devez donc dès le 11 Mai connaître pour chaque lieu de travail le nombre de poste possible occupé dans un même temps.

Pour la surveillance :

la distanciation dans les locaux doit aussi être respectée. Dans les véhicules, au delà **d'une personne dans un véhicule le port du masque est obligatoire**. Il sera aussi obligatoire pour les infracteurs transportés.

Le Snad CGT a rappelé que le respect des gestes barrières demande une grande attention en surveillance et cela est souvent très difficile à tenir: lieu de contrôle, promiscuité des collègues, contact avec les personnes, habitudes et gestes de travail, locaux inadaptés avec matériels communs.

Matériels de protection: dès le 11 Mai tous les agents en présentiel devront avoir à disposition deux masques par jour et un moyen de se laver les mains . Du gel hydroalcoolique doit également être à disposition. Nous vous rappelons que dans les services / siège de brigade le lavage des mains précautionneux avec de l'eau et du savon est à privilégier , les produits à base d'alcool ne sont pas sans effet sur la peau à la longue.

Le matériel de prévention est en grande partie disponible , il se peut qu'une partie arrive dans les jours qui viennent en fonction des délais et des disponibilités des fournisseurs.

Par exemple pour les masques: la DI et les DR ont un stock d'environ 15 jours qui sera complété dans la semaine par des dotations préfectorales par DR.

Point sur les gants : mis à part pour les missions où ils étaient déjà utilisés , les médecins de prévention n'y sont pas favorables parce qu'ils feraient baisser la vigilance sur l'obligation de ne pas se toucher le visage. De plus, pour les mettre, il faut se laver les mains avant, se désinfecter les mains avec les gants pendant et se relaver les mains après les voir quittés.

En rappel, il ne faut pas jeter masques et gants n'importe où : sac poubelle dédié et fermé.

Les postes de travail , les surfaces de contact devront être désinfectées après chaque usage . Des sprays antiviraux, l'utilisation du gel accompagné d'essuie-tout doit être fournis. Des lingettes pour les situations particulières seront fournies en complément.

Les entreprises de nettoyage ont été informées de l'attention qu'elles devront avoir sur la désinfection notamment des toilettes , boutons de porte en plus de leur action habituelle.

Les référents nettoyage sur les sites seront sollicités.

A ce sujet, nous vous demandons de nous faire remonter les difficultés qui pourraient se présenter . Le **Snad CGT** sera très vigilant.

Pour la réception du public , nous avons demandé qu'elle se fasse à maxima sur Rendez-vous et de la restreindre au minimum, à défaut qu'un lieu lui soit dédié avec les moyens de distanciation et d'hygiène nécessaire.

Des plexiglas de séparation ont dû être installés dans certains lieux d'accueil .

En revanche, le choix qui avait été proposé de réserver le courrier pendant 24h a été retoqué par la DG.

Concernant les horaires en présentiel, les horaires d'ouverture légaux devront être respectés. Il sera accordé une tolérance d'adaptation de l'horaire de l'agent en particulier pour ceux prenant les transports en commun aux heures de pointe . Les agents venant par leur propre moyen devront respecter leurs horaires.

Avec cette situation particulière , nous avons demandé que ce point soit traité avec bon sens et bienveillance par les chefs de service .

Là encore n'hésitez pas, faites nous remonter vos difficultés.

Pour tous ces points , nous avons demandé que les directeurs respectifs aient des directives claires et s'assurent qu'elles aient été comprises, pour ne pas se trouver en face d'interprétations locales ou hasardeuses.

Cette recommandation n'était pas vaine car déjà, lors des débats, un cas s'est révélé: un chef de service ayant demandé que tous les agents soient présents le 11 au prétexte que les locaux pouvaient les accueillir dans le respect des mesures barrières.

Point sur les charges de travail à la reprise.

Les cas sont très différents selon les services, indépendamment de la mise en place du confinement généralisé pour tous:

- certains ont eu une activité soutenue et forte notamment dans les bureaux de dédouanement, navigation, à la RI (la liste n'est pas exhaustive)
- mais d'autres ont connu une baisse d'activité avec la réduction des flux, comme pour les aéroports

et les ports dans ces sites , elle a fortement baissée.

Avec le dé-confinement relatif, l'activité les services va connaître une reprise souvent en mode dégradée notamment dans les conditions de travail.

Pour les ports avec des particularités locales sur la DI: le contrôle des marchandises et des moyens (notamment des cargos à quai, des mouvements sur la Corse) assurera une activité avant le retour des rotations ferries.

Se pose en effet le cas des aéroports de Nice et Marignane où les vols sont au compte goûte pour l'instant. Les agents sont donc dans une situation particulière où le présentiel en fonction de la charge de travail ne demande pas un nombre important de collègues. Ceux-ci devraient se retrouver régulièrement en ASA avec une " double peine": ne pas pouvoir travailler faute d'activité et rendre des RTT s'ils sont placés en ASA comme le stipule la directive ministérielle, avec en plus à partir de Juin, devoir justifier le fait de ne pas venir travailler et donc à défaut peut être poser des congés?

Devant cette situation, il a été préconisé de développer le contrôle du frêt express et d'envisager le renfort des BSI située à proximité. Il est prévu, à juste titre, une augmentation de la fraude après le dé-confinement . Il va bien falloir reconstituer "les stocks".

Cette dernière proposition doit être envisagée avec la plus grande sécurité, les agents des aéroports ne sont pas habitués de par leur missions au contrôle routier notamment avec la présence de l'arme longue qui demande par ailleurs une habilitation. Aussi , il est préconisé dans un premier temps sur la base du volontariat , d'employer les collègues qui ont quitté dernièrement les BSI, puis ceux l'ayant fait plus tardivement . Ces agents seront en appui des escouades , donc jamais en contrôle seuls. Ils ne porteront pas le HK .

Nous avons rappelé que les contrôles routiers sont des missions risquées où l'expérience, la formation et la cohésion des équipes étaient incontournables . L'encadrement dans un premier temps des renforts ajoutera un facteur de vigilance supplémentaire qu'il faudra prendre en compte. En revanche, le renfort de collègues pourrait assurer une présence douanière plus marquée. Il a été posé aussi le problème des horaires de ces collègues en renfort qui d'ordinaire sont en horaires longs. Il faudra certainement en reparler.

Nous vous invitons à nous donner votre avis sur le sujet en contactant vos représentants locaux.

Nous serons vigilants et exigeants sur les moyens mis en place pour que votre santé et pour que vos régimes de travail soient garantis.

Nous avons proposé qu' une étude pilote "BEAT" soit mise en oeuvre, avec pour sujet, la plus petite de nos DR: la Corse, afin de mesurer l'impact de ce PRA, Ajaccio ayant été, de plus, un foyer épidémique

Nous subissons tous cette situation inédite d'autant plus que nous devons exercer nos missions de service public au plus proches des risques , après avoir pris de plein fouet, depuis de nombreuses années multitudes de "réformes" mortifères qui ont affaibli notre administration!

Notre priorité reste les missions douanières avec tous les moyens et les effectifs nécessaires pour les exercer pour le bénéfice de nos concitoyens .

*Respectez les gestes barrières
Prenez soin de vous*

Les élus SNAD CGT

